

Image not found or type unknown



## Manifestation tardive d'un héritier

Par **dogendo**, le **09/01/2017** à **18:47**

Bonjour

35 ans après la mort de mon grand père, une personne se manifeste début 2017 au motif qu'elle en serait l'enfant naturel

Peut-elle réclamer une part sur l'héritage de mon grand-père sachant que c'est ma grand mère qui a hérité en 1982 ; celle-ci est décédée en 1986 laissant ma mère comme seule héritière puisque fille unique.

Merci pour votre réponse